

Précisions des règles de vie de l'école

Dans le cas d'un non-respect des différents codes de vie de l'école, l'élève peut obtenir des manquements selon la gradation de la situation. Voici donc l'encadrement qui balise les manquements émis.

En tout temps, la direction se réserve le droit de mettre en place d'autres sanctions selon la gravité de la situation. La gradation pourrait ne pas être suivie.

TENUE VESTIMENTAIRE

Nombre de manquements	Premier manquement	Deuxième manquement	Troisième manquement	Quatrième manquement et les suivants
Interventions	1. L'élève doit se conformer à la demande de l'adulte. 2. Si l'élève ne peut pas se conformer, il est dirigé au local de retrait pour obtenir son billet jaune. 3. Un avertissement est alors émis.	1. L'élève doit se conformer à la demande de l'adulte. 2. Si l'élève ne peut pas se conformer, l'élève doit porter le vêtement prêté par l'école. 3. L'élève doit justifier à l'adulte pourquoi il ne peut pas se conformer. <i>*L'élève doit remettre le vêtement prêté lavé pour récupérer son vêtement non-conforme.</i>	1. L'élève doit se conformer à la demande de l'adulte. 2. Si l'élève ne peut pas se conformer, l'élève doit porter le vêtement prêté par l'école. 3. Si l'élève refuse de se conformer : Annonce d'une retenue midi. <i>*L'élève doit remettre le vêtement prêté lavé pour récupérer son vêtement non-conforme.</i>	1. L'élève doit se conformer à la demande de l'adulte. 2. Si l'élève ne peut pas se conformer, il est dirigé au local de retrait. 3. L'élève est rencontré par l'éducateur spécialisé. <i>*L'élève peut obtenir d'autres conséquences dès le 5e manquement. Une analyse sera faite par la direction.</i>

TÉLÉPHONE CELLULAIRE ET ÉCOUTEURS

Nombre de manquements	Manquements 1 et 2	Manquements 3, 4 et 5	Manquement 6 et les suivants
Interventions	1. Dès que le cellulaire/écouteurs sont visibles, l'élève se voit confisquer son appareil. 2. L'élève peut récupérer son appareil à 16h15 (le jour même) au secrétariat. <i>*Une fois l'appareil remis, l'élève ne doit pas rendre son appareil à la vue tant qu'il est sur le terrain de l'école. Une nouvelle saisie pourrait alors survenir et compterait comme un nouveau manquement.</i>	1. Dès que le cellulaire/écouteurs sont visibles, l'élève se voit confisquer son appareil. 2. Les parents de l'élève peuvent récupérer l'appareil à 16h15 (le jour même) au secrétariat. Si les parents ne se présentent pas, l'élève peut récupérer son appareil le lendemain à 16h15 au secrétariat. <i>*Une fois l'appareil remis, l'élève ne doit pas rendre son appareil à la vue tant qu'il est sur le terrain de l'école. Une nouvelle saisie pourrait alors survenir et compterait comme un nouveau manquement.</i>	1. L'élève est rencontré par la direction ou son représentant.

SORTIES DE CLASSE AU 1ER CYCLE (1, 2, CPC, FMSS)

Nombre de sorties	1ere à 3e sortie	4e sortie	5e et 6e sortie	7e sortie	8e sortie et les suivantes
Interventions	1. L'élève est invité à aller au local de retrait. 2. L'enseignant communique avec les parents.	1. L'élève est invité à aller au local de retrait. 2. L'enseignant communique avec les parents. 3. L'élève est rencontré par son répondant.	1. L'élève est invité à aller au local de retrait. 2. L'enseignant communique avec les parents. 3. L'élève est rencontré par son répondant. 4. L'élève doit reprendre son temps en retenue midi.	1. L'élève est invité à aller au local de retrait. 2. L'enseignant communique avec les parents. 3. L'élève est rencontré par son répondant. 4. L'élève doit reprendre son temps d'une demi-journée de suspension interne incluant son dîner au local de retrait.	1. L'élève est invité à aller au local de retrait. 2. L'enseignant communique avec les parents. 3. L'élève est rencontré par son répondant. 4. L'élève doit reprendre son temps en suspension interne en incluant son dîner et ses pauses au local de retrait.

SORTIES DE CLASSE AU 2E CYCLE (3, 4, 5, PRÉ-DEP)

Nombre de sorties	1ere et 2e sortie	3e sortie	4e sortie	5e sortie	6e sortie et les suivantes
Interventions	1. L'élève est invité à aller au local de retrait. 2. L'enseignant communique avec les parents.	1. L'élève est invité à aller au local de retrait. 2. L'enseignant communique avec les parents. 3. L'élève est rencontré par son répondant ou TES.	1. L'élève est invité à aller au local de retrait. 2. L'enseignant communique avec les parents. 3. L'élève est rencontré par son répondant ou TES. 4. L'élève doit reprendre son temps en retenue midi.	1. L'élève est invité à aller au local de retrait. 2. L'enseignant communique avec les parents. 3. L'élève est rencontré par son répondant. 4. L'élève doit reprendre son temps d'une demi-journée de suspension interne incluant son diner au local de retrait.	1. L'élève est invité à aller au local de retrait. 2. L'enseignant communique avec les parents. 3. L'élève est rencontré par son répondant. 4. L'élève doit reprendre son temps en suspension interne ou externe en incluant son diner et ses pauses au local de retrait. (1 à 5 jours de suspension selon le nombre de sorties de classe).

GESTION DES RETARDS NON MOTIVÉS

Nombre de retards	4 retards	5 retards	Sur le protocole de retards du 6 ^e jusqu'au 8 ^e retard	9 retards	Plus de 10 retards
Interventions	1. L'élève est rencontré pour le prévenir qu'au prochain retard, il sera sur le protocole de retard. 2. L'élève recevra un suivi de son répondant (sec 1-2-3) ou se verra attribuer un répondant (sec. 4-5).	1. L'élève reçoit un avis officiel qu'il est dorénavant sur le protocole de retard.	1. L'élève doit reprendre son temps en retenue sur l'heure du midi. <i>*Un élève qui ne se présente pas ou est sortie de sa retenue avant la fin peut se voir doubler sa retenue.</i>	1. L'élève doit reprendre son temps en retenue longue (pendant une journée pédagogique). <i>*Un élève qui ne se présente pas ou est sortie de sa retenue avant la fin peut se voir doubler sa retenue.</i>	Analyse de la situation par la direction.

IMPOLITESSE GRAVE ENVERS LE PERSONNEL

	1er évènement	2° évènement	3e évènement
Interventions	1. L'élève sera suspendu 2 jours (interne et externe selon la situation). 2. L'élève devra faire une mesure réparatrice et/ou rencontre avec la personne concernée.	1. L'élève sera suspendu 3 jours (interne et externe selon la situation). 2. L'élève devra faire une mesure réparatrice et/ou rencontre avec la personne concernée.	1. L'élève sera en suspension indéterminée.

VAPOTAGE

Nombre de manquements	1er et 2e manquement	3e manquement	4e manquement
Interventions	1. L'élève se voit saisir sa vapoteuse. <i>*Le parent peut venir récupérer la vapoteuse du jeune s'il le souhaite.</i>	1. L'élève se voit saisir sa vapoteuse. 2. L'élève est suspendu pour une journée à l'interne. <i>*Le parent peut venir récupérer la vapoteuse du jeune s'il le souhaite.</i>	1. L'élève se voit saisir sa vapoteuse. 2. L'élève est suspendu pour une journée à l'interne. <i>*Le parent peut venir récupérer la vapoteuse du jeune s'il le souhaite.</i>

POSSESSION DE SUBSTANCES ILLICITES

Nombre de manquements	Premier manquement	Deuxième manquement	Troisième manquement	Quatrième manquement
Interventions	1. L'élève est suspendu une journée à l'interne.	1. L'élève est suspendu deux jours à l'externe.	1. L'élève est suspendu 3 à 5 jours interne ou externe.	1. L'élève est suspendu pour une durée indéterminée.

INTIMIDATION OU VIOLENCE

Intimidation	Premier manquement	Deuxième manquement	Troisième manquement	Quatrième manquement	Cinquième manquement
Violence		Premier manquement	Deuxième manquement	Troisième manquement	Quatrième manquement
Interventions	1. L'élève est rencontré par un intervenant. 2. L'élève doit signer l'Engagement 1 Intimidation PAV.	1. L'élève est rencontré par un intervenant. 2. L'élève doit signer l'Engagement 1 Violence ou l'Engagement 2 Intimidation PAV. 3. L'élève est suspendu une journée à l'interne ou à l'externe. *Selon la situation, une mesure réparatrice peut aussi être exigée.	1. L'élève est rencontré par un intervenant. 2. L'élève doit signer l'Engagement 2 Violence ou l'Engagement 3 Intimidation PAV. 3. L'élève est suspendu deux jours à l'interne ou à l'externe. *Selon la situation, une mesure réparatrice peut aussi être exigée. *L'élève peut se voir rencontrer le policier-école pour une discussion préventive.	1. L'élève est rencontré par un intervenant. 2. L'élève doit signer l'Engagement 3 Violence ou l'Engagement 4 Intimidation PAV. 3. L'élève est rencontré par le policier-école. 4. L'élève est suspendu 3 à 5 jours à l'interne ou à l'externe. *Selon la situation, une mesure réparatrice peut aussi être exigée.	1. L'élève est rencontré par un intervenant. 2. L'élève est suspendu pour une durée indéterminée.